

ANALYSE DES CHIFFRES CLÉ DE L'ANNÉE 2007 par l'UFFEP

L'état actuel du marché français

251 000 000... C'est le nombre de mètres carrés de revêtement de sol qui ont été posés en France l'an passé. Un chiffre stable par rapport à l'année 2006 qui avait vu un peu moins de 252 millions de m² recouverts... Le marché s'est situé toujours à un haut niveau ! Parmi ces surfaces, 17,3 millions de m² ont été recouverts avec du parquet. Soit près de 7 % de part de marché. Une part qui reste stable depuis ces dernières années mais qui a bien augmenté depuis dix ans.

La consommation française de parquet

Excellente nouvelle : la consommation de parquet a continué de progresser, passant de 16,9 millions de m² à 17,34 en 2007. L'affection des français pour ce revêtement noble n'est pas démentie. Les chiffres nous confient également une progression des parquets massifs feuillus (principalement chêne) mais avec une augmentation conséquente des importations du Sud Est asiatique.

Le parquet mosaïque a poursuivi son déclin et fait notable : le hêtre est de moins en moins prescrit.

La production française de parquet

Léger ralentissement des quantités produites en France avec un chiffre qui passe de 11,65 millions de m² en 2006 à 11,43 millions de m² en 2007.

L'année 2007 s'est caractérisée pour la production française par des difficultés d'approvisionnement en particulier pour le chêne. Les exportations de grumes françaises en Chine et leur retour sous formes de parquets ont été largement médiatisées et l'impact environnemental négatif mis en évidence par le FCBA.

Le parquet en Europe

La consommation (+4,89%) et la production de parquet (+2,47%) en Europe ont une nouvelle fois, progressé. Mais les fabricants de parquets européens continuent de subir les inconvénients de la mondialisation et de la concurrence des "pays à bas coûts" (Chine, etc...)

En termes de consommation, les Allemands et les Espagnols nous volent la vedette.

Des pays qui ne sont pas forcément ceux qui produisent le plus... car dans ce domaine, ce sont les Suédois et les Polonais qui sont les premiers.

LES TENDANCES DU MARCHÉ FRANÇAIS

Essences nobles, fabrication locale versus “low cost”

Le marché du parquet n'échappe pas à une double tendance contradictoire : d'un côté la mondialisation qui encourage la transformation des matières premières dans des pays où la main d'oeuvre est peu coûteuse ; d'un autre la nécessité écologique de limiter les transports et la volonté collective de mieux maîtriser la qualité des produits. C'est ainsi que des parquets transformés en Chine, par exemple, sont importés en France pour répondre à une demande “low cost”. Parallèlement, les consommations en progression sont celles d'essences nobles, typiquement européennes (feuillus, le chêne par exemple).

Des produits qui ont une âme

La tendance “à l'ancienne” se confirme ! Un style “antiquaire” qui se retrouve non seulement dans les consommations mais aussi dans la production, avec des lames de parquet, massif comme contrecollé, qui imitent à merveille les parquets anciens : coloris naturels, teintes passées, matière rugueuse, aspect abimé, grandes largeurs... Les produits de finitions vont aussi, de fait, dans ce sens avec des huiles qui reviennent sur le devant de la scène (notamment avec les parquets huilés mats en usine pour un aspect particulièrement naturel).

Un choix de consommation responsable

2007 marque un tournant dans la consommation des français : le développement durable et la notion de responsabilité environnementale commencent à prendre une place décisive au moment du choix. Dans ce contexte, le parquet offre une solution fort à propos puisqu'il s'agit d'un des seuls revêtements de sol à faire usage d'une matière première naturelle, renouvelable et recyclable. Les fabricants ont également largement insisté sur l'intérêt écologique du parquet français : fabriqué en écrasante majorité avec des essences européennes issues de forêts durablement gérées. Le parquet français s'affirme donc comme le revêtement écologique par excellence : responsable, respectueux de l'environnement, réclamant un minimum de transformation et de transport et enfin, bien sûr, garant d'un confort idéal... Enfin, les colles utilisées pour la fabrication ou la pose font l'objet de recherches incessantes et les produits aujourd'hui proposés sont de plus en plus satisfaisants pour la qualité de l'air intérieur. La profession réunie au sein de l'UFFEP est actuellement très impliquée avec le FCBA dans la qualification environnementale et sanitaire des parquets.

Une évolution normative et réglementaire constante

En 2007, le DTU 51.2 « Pose de parquets collés » a été révisé pour aboutir à sa mise en enquête probatoire courant 2008. La commission de normalisation du BNBA est également en train de finaliser les textes pour le DTU 51.11 « Pose flottante » avant sa mise à l'enquête. La norme NF EN 14342, base du marquage CE pour les parquets, a fait l'objet d'une consolidation par voie d'amendement, qui a abouti à la sortie d'une nouvelle norme harmonisée en août 2008. Des compléments et modifications étaient nécessaires pour préciser les champs d'application et modalités de marquage.

CONTACT :

L'UFFEP
6 Avenue de
Saint Mandé
75012 Paris
01 43 45 53 43
01 43 45 52 43
info@uffep.org
www.uffep.org